spéciale ou science des fonctions psychiques, praxéologie comparée ou science des rapports des fonctions, praxéologie générale ou science des lois de fonctionnement.

Des objections diverses, quelques-unes assez graves, peuvent être faites à cette classification des sciences. Nous nous bornerons à dire ici que la séparation des deux dernières sciences, morphologie et praxéologie, nous paraît artificielle et arbitraire; que nous ne voyons rien de rationnel à réunir, dans l'une et dans l'autre, les formes et fonctions des cristaux et celle des êtres vivants, et, dans la praxéologie, les fonctions somatiques et les fonctions psychiques.

Sciences mathématiques et physiques (HISTOIRE DES), par M. Maximilien Marie (1883-1888, Paris, 12 vol. in-8°). Pour juger cette histoire, il faut tenir compte de l'avertissement donné par l'auteur dans sa courte préface : « L'histoire que j'ai désiré écrire est celle de la filiation des idées et des méthodes scientifiques. Il ne faut donc pas chercher dans cet ouvrage ni tentatives de restitutions de faits inconnus ou d'ouvrages perdus, ni découvertes bibliographiques, ni discussions sur des faits incertains ou des dates douteuses, ni hypothèses sur la science des peuples qui ne nous ont transmis aucun monument certain de leur savoir. » L'histoire des sciences mathématiques et physiques a été partagée, par M. Marie, en seize périodes de Thalès à Abel; pour chaque période on trouve, en premier lieu, l'exposé des découvertes caractéristiques, puis une série de notices biographiques, dont le développement est, en général, proportionné à la valeur des travaux scientifiques du savant. Ces notices sont au nombre de près de huit cents; on pourrait presque reprocher à l'auteur de les avoir faites trop nombreuses, étant donné le but qu'il s'est proposé.

M. Marie s'est servi de documents déjà connus, et c'est, avant tout, un livre de haute vulgarisation qu'il s'est proposé de mettre entre les mains des savants ou de ceux qui aspirent à le devenir; car, dans ces douze volumes pleins d'une érudition profonde sur les progrès des sciences mathématiques et physiques, l'auteur a très légitimement osé introduire les formules nécessaires à l'exposé vraiment scientifique des découvertes dont il veut mettre en évidence la filiation et l'enchaînement. Les gens du monde que rebuteraient ces considérations abstraites peuvent, toutefois, ouvrir ce livre où l'auteur a semé très heureusement des détails historiques, des traits piquants, se rattachant de près ou de loin à la vie scientifique de ses héros.

M. Marie ne s'est pas interdit la critique, et il a remis à leur véritable place des savants oubliés ou insuffisamment compris de leurs contemporains, comme Desargues et Sadi Carnot, fils aîné du grand Carnot, qui est le véritable fondateur de la thermodynamique. Aussi aurait-il pu faire une place à Jean Rey, le chimiste français qui est regardé fort justement comme le précurseur de Lavoisier. On comprendra que nous ne donnions pas l'analyse d'un ouvrage dont tous les matériaux sont connus, et qui tire sa valeur incontestable du savoir, de la méthode et du talent d'exposition dont l'auteur a fait preuve.

SCILLAÏNE s. f. (sil-la-i-ne — rad. *scilla*, nom de plante). Chim. Principe toxique analogue à la digitaline par ses effets physiologiques, extrait de l'*urginea scilla*.

SCLATER-BOOTH (George), avocat et homme politique anglais, né à Londres en 1826. De l'école de Winchester il passa à Balliol College (Oxford) en 1847. Avocat en 1851, il débuta en 1857 dans la vie politique comme député pour North Hamsphire avec un programme conservateur. Il acquit une très grande réputation, non comme orateur politique, mais comme député d'affaires. En 1868 il devint chef secrétaire de la Trésorerie en remplacement de M. Hunt, nommé chancelier de l'Échiquier. Rentré peu de temps après dans l'opposition, il continua à s'occuper activement des questions d'affaires, et en 1874 il fut appelé par lord Beaconsfield au poste de président du gouvernement local, qu'il dut résigner après les élections générales d'avril 1880.

SCLÉRODACTYLIE s. f. (sklé-ro-dak-ti-lî — du gr. *klêros*, dur; *daktulos*, doigt). Path. Sclérodermie affectant spécialement les extrémités digitales.

— **Encycl.** Cette maladie débute par de véritables poussées d'asphyxie symétrique des extrémités, et c'est pourquoi il est facile de la confondre avec cette affection : mêmes douleurs, mêmes troubles vasculaires. Mais bientôt les troubles trophiques, éruptifs et même ulcéreux, propres à la sclérodactylie apparaissent : les doigts se déforment; les extrémités s'amincissent, la phalangette se résorbe et fond progressivement; la peau est blanche cireuse et froide. Des contractures et des dislocations articulaires donnent à la main des formes bizarres et empêchent tout mouvement. Ces lésions évoluent symétriquement; les mêmes doigts des deux mains sont pris en même temps. Puis le dos et la paume de la main sont envahis, et souvent la sclérodactylie se transforme en sclérodermie généralisée.

SCLÉRODERMIE s. f. (sklé-ro-der-mî — du gr. *sklêros*, dur; *derma*, peau). Pathol. Maladie caractérisée par une inflammation chronique, circonscrite ou généralisée, des éléments qui constituent la peau, les articulations et même les os, aboutissant à une induration atrophique du revêtement cutané. ‖ Syn. SCLÉRÈME DES ADULTES, CHORIONITIS, SCLÉROSTÉNOSE CUTANÉE, DERMATOSCLÉROSE, SCLÉRÉMIE GÉNÉRALISÉE.

— **Encycl.** « Dans la *sclérodermie*, l'induration de la peau est telle, qu'on croirait toucher un morceau de bois, de parchemin ou de pierre et qu'une pression énergique sur les parties malades ne laisse pas la moindre empreinte. » Il ne s'agit pas toutefois d'une dermatose de cause locale, mais bien d'une maladie générale, dont la nature rhumatismale ou nerveuse est encore discutée. Elle procède de lésions irritatives (augmentation des tissus conjonctif et élastique, infiltration de leucocytes et d'éléments embryonnaires); elle est donc de nature inflammatoire chronique; c'est « une véritable cirrhose cutanée et sous-cutanée ». Dans toutes les autopsies le cerveau et la moelle ont été, jusqu'à présent, trouvés intacts.

La sclérodermie évolue d'ordinaire lentement, en trois périodes assez distinctes : 1° *Début et période des troubles nerveux*. Le début est insidieux; ce sont des sensations de froid, des engourdissements, des fourmillements, des douleurs vives ataxiformes, des changements de couleur, des modifications vasculaires et sudorales (pâleur ou cyanose des tissus, crises d'asphyxie locale, hyperidrose), enfin, des éruptions diverses ordinairement bulbeuses, des crampes et quelquefois des contractures au niveau des parties qui vont être atteintes. Ces phénomènes du début sont intermittents et peuvent durer des mois et même des années sans aucune lésion apparente de la peau. 2° *Période œdémateuse*. C'est une période de transition; la peau est gonflée par le processus inflammatoire; mais elle est déjà dure, résistante et donne la sensation du bois ou du carton-pâte. 3° *Période d'induration atrophique*. La maladie a pris alors son aspect caractéristique : la peau est sèche, atrophiée, parcheminée, brunâtre, tendue. A partir de ce moment, la lésion ne bouge plus, si ce n'est pour s'étendre et aggraver la situation.

Ces altérations de la peau peuvent se présenter sous trois formes distinctes qui en font trois types cliniques nettement caractérisés : la *sclérodermie en plaques disséminées*, *la sclérodermie des extrémités* ou *sclérodactylie* et *la sclérodermie généralisée*. La sclérodermie en plaques débute ordinairement par les bras, le visage et le cou, où se développent des plaques ou sillons plus ou moins étendus, circonscrits par une zone vasculaire, de teinte violacée, au niveau desquels la peau est sèche, dure et refroidie. L'envahissement des orifices naturels (bouche, nez, yeux), par ces plaques peut donner lieu à de nombreux et graves troubles fonctionnels. La sclérodermie généralisée (sclérème des adultes), plus rare, consiste dans une induration œdémateuse, lisse, totale et uniforme de la peau dont la coloration blanc bleuâtre est identique, sans taches pigmentaires ou vasculaires ni brides cicatricielles. On cite souvent le cas d'une comtesse belge « dont tout le corps, excepté la face, était sclérosé, présentant l'aspect et donnant la sensation d'une véritable statue de pierre ».

A ces troubles de la peau s'adjoignent souvent des troubles de la respiration (pleurésie sèche, tuberculose) et de l'innervation (céphalée, névralgies, troubles psychiques, hallucinations, irascibilité, lypémanie).

La sclérodermie, qui a de nombreuses analogies avec l'asphyxie symétrique des extrémités, la lèpre trophoneurotique, le myxœdème, l'ichtyose et l'hémiatrophie faciale, serait plutôt confondue avec la *morphée*, qui s'en distingue par ses plaques couleur lilas, ses troubles de la sensibilité et ses localisations spéciales sur le trajet des nerfs.

La marche de la sclérodermie est d'ordinaire très lente, mais toujours progressive; les formes aiguës et subaiguës sont seules susceptibles de guérison; la durée est très longue et la mort ne se fait guère que par une maladie intercurrente; néanmoins, le pronostic, sans être fatal, est très sombre, car le mal est presque toujours incurable.

Les causes précises en sont inconnues; on a observé que la sclérodermie se produit souvent chez des sujets déjà cachectisés par le rhumatisme, la scrofule ou la tuberculose, que le froid humide est souvent le point de départ des accidents, qu'elle est plus fréquente chez la femme à la suite d'aménorrhée subite, et que l'âge le plus favorable est entre vingt et quarante ans.

Quant à sa pathogénie, certains auteurs en font une *dermatose rhumatismale*, en raison de sa coexistence avec le tempérament arthritique, de la coïncidence d'accidents articulaires et de l'heureuse influence du traitement antirhumatismal dans certains cas; d'autres en font *un trouble de nutrition relevant du système nerveux*, une trophonévrose, en raison de sa distribution symétrique, des douleurs prémonitoires, de la concomitance de troubles nerveux, et surtout en raison des expériences qui prouvent que les lésions nerveuses produisent des lésions trophiques dans les territoires correspondants.

Le traitement doit surtout consister dans un relèvement tonique de l'état général (amers, fer, arsenic) et dans des bains sulfureux; l'électricité dynamique et le massage ont, dans ces derniers temps, donné d'heureux résultats.

* **SCLÉROPHTALMIE** s. f. — Doit s'écrire ainsi et non SCLÉROPHTHALMIE, d'après la nouvelle orthographe de l'Académie (éd. de 1877).

* **SCLÉROSE** s. f. — Pathol. *Sclérose latérale*, Sclérose du faisceau nerveux cérébro-spinal appelé faisceau latéral, cordon latéral.

— **Encycl.** Les cordons latéraux sont des faisceaux de substance blanche non distincts à l'état adulte, mais se développant isolément à l'état embryonnaire dans le sillon latéral qui sépare à ce moment les cornes antérieures des cornes postérieures de la moelle. Ce faisceau est représenté dans le bulbe par les pyramides antérieures. Il poursuit enfin sa marche à travers la substance blanche du cerveau, dans l'étage inférieur des pédoncules cérébraux, jusqu'aux circonvolutions de la région psycho-motrice. C'est ce cordon nerveux qui peut être isolément atteint de sclérose.

La slérose latérale peut être secondaire à un foyer d'hémorragie ou de ramollissement du cerveau; elle est alors le plus souvent unilatérale, siégeant du même côté que la lésion cérébrale au-dessus de l'entre-croisement bulbaire, et du côté opposé dans la moelle. Elle peut être symétrique, par suite de lésions cérébrales symétriques; c'est la *sclérose latérale*, dite *descendante*, qui donne aux paralysies produites par la lésion du cerveau le caractère de contracture spasmodique. La *sclérose latérale primitive symétrique et simple*, produisant une parésie spasmodique des muscles qu'elle atteint, mais sans atrophie musculaire, est une lésion des faisceaux latéraux de la moelle, qu'on observe fréquemment dans le cours de la paralysie générale progressive et dans le tabes spasmodique. Enfin, et c'est celle-là que nous avons surtout en vue ici, la *sclérose latérale amyotrophique* est une maladie spéciale de la moelle et du bulbe, caractérisée anatomiquement par la sclérose symétrique et primitive des cordons latéraux médullo-bulbaires avec envahissement des cornes antérieures et symptomatiquement par une paralysie spasmodique des membres atteints, avec atrophie musculaire consécutive.

Le debut se fait ordinairement sans fièvre; les premiers phénomènes consistent en des fourmillements et des engourdissements dans les membres supérieurs, bientôt suivis d'un affaiblissement progressif de la puissance motrice et d'une émaciation, d'un amaigrissement général des membres envahis. Cette maladie évolue classiquement en trois périodes assez distinctes.

La *première période* est caractérisée par une paraplégie spasmodique avec atrophie des membres supérieurs qui s'établit en quelques mois. On observe des déformations et une attitude spéciale de ces membres dus autant à la contracture de certains muscles qu'à la paralysie de certains autres; mais il existe un état parétique de tout le membre. Cette paralysie spasmodique, qui rend les articulations rigides et les mouvements passifs résistants et même douloureux, donne encore aux quelques mouvements actifs qui ont persisté un caractère de trémulation spéciale; on constate alors une exagération considérable des réflexes du coude et du poignet, qui à l'état normal sont presque nuls. Puis l'amyotrophie se déclare, les éminences thénar et hypothénar disparaissent; mais cette amyotrophie, à secousses fibrillaires avec conservation de la contractilité faradique, se fait en masse et rapidement, se distinguant en cela de l'atrophie musculaire progressive, qui se fait lentement et par groupes isolés; ici en quelques mois, les membres supérieurs ont pris l'aspect squelettique. Cette émaciation est quelquefois masquée par une lipomatose luxuriante.

La *deuxième période* apparaît avec l'envahissement des membres inférieurs, qui fait ordinairement des progrès rapides. D'abord des fourmillements et des engourdissements; puis les jambes deviennent lourdes, les pieds s'attachent au sol, la démarche devient de plus en plus difficile; les muscles sont contracturés, les articulations raidies; il se fait quelquefois des accès de trémulation convulsive. C'est à ce moment qu'on constate une énorme exagération des réflexes rotuliens, et qu'on peut produire le *phénomène du pied* ou trépidation épileptoïde. Enfin la marche et la station sont devenues impossibles; le malade est confiné au fauteuil ou au lit. Cette paraplégie crurale ne s'accompagne d'aucune paralysie de la vessie ou du rectum, ni d'aucune tendance aux escarres. Mais ici l'amyotrophie se fait attendre : elle n'apparaît que très tardivement, elle peut même faire entièrement défaut.

Enfin la *troisième période* est la phase terminale par les *accidents bulbaires* connus sous le nom de paralysie labio-glosso-laryngée (v. PARALYSIE, au tome XII du *Grand Dictionnaire*) et dus à l'envahissement des noyaux d'origine des nerfs hypoglosse, spinal et facial. Cet envahissement bulbaire s'annonce également par des phénomènes de contracture et par de l'exagération des réflexes massétérins. Il aboutit à la paralysie totale de la parole; mais cette aphasie est en réalité simplement mécanique; c'est de l'alalie ou mieux de l'anarthrie (impossibilité mécanique, musculaire, d'articuler les mots); la paralysie de l'orbiculaire des lèvres donne au visage un faciès spécial : bouche élargie, sillons naso-labiaux très accentués, écoulement salivaire, rire éternel. Enfin la paralysie des pneumogastriques détermine des troubles graves et souvent mortels de la circulation et de la respiration.

Et tout cela est réalisé en deux ou trois ans en moyenne; l'évolution est donc relativement rapide si on la compare aux autres amyotrophies spinales, et la terminaison a toujours été, jusqu'ici, fatale.

Cette maladie, qui a été créée de toutes pièces et nettement mise à point par M. Charcot, d'où le nom de *maladie de Charcot*, était autrefois confondue avec l'atrophie musculaire progressive de Duchenne. Elle s'en rapproche beaucoup, en effet, par les caractères d'amyotrophie des membres supérieurs avec les contractions fibrillaires et la conservation de la contractilité faradique; mais elle s'en éloigne plus encore par son caractère spasmodique, son début primitivement paralytique et sa marche rapide; en réalité, ce n'est pas une *amyotrophie* spinale, c'est une *paralysie* bulbo-spinale, spasmodique et amyotrophique. Si elle débute le plus souvent par les membres supérieurs, elle peut aussi, dans quelques cas, commencer par la fin, c'est-à-dire par le bulbe, et quelquefois encore par le milieu, soit par les membres inférieurs. Les lésions consistent. 1° Dans une sclérose (destruction plus ou moins complète des tubes nerveux, hyperplasie conjonctive) des faisceaux latéraux; cette sclérose, très étendue dans la région cervicale de la moelle, l'est déjà moins dans la région dorsale et moins encore dans la région lombaire. 2° Dans une atrophie dégénérative des grandes cellules de la substance grise (cornes antérieures), avec sclérose de la névroglie; ces lésions vont également en diminuant de la région cervicale à la région lombaire (c'est ce qui explique la rareté de l'atrophie des membres inférieurs); les noyaux d'origine des nerfs bulbaires sont atteints par le même processus. 3° Dans une atrophie plus ou moins complète des tubes nerveux des racines antérieures et des nerfs périphériques; 4° dans une myosclérose inflammatoire et quelquefois lipomateuse des muscles envahis par l'atrophie.

Quant aux traitements divers qui ont été essayés (pointes de feu sur la colonne vertébrale, électricité, médications internes), quelques-uns ont paru plus nuisibles qu'utiles et tous sont restés sans efficacité durable.

* **SCORIE** s. f. — **Encycl.** Agric. V. PHOSPHATE.

* **SCROFULE** s. f. — **Encycl.** Pathol. On s'est surtout occupé, depuis quelque temps, de la question des rapports de la scrofule avec la tuberculose au point de vue pathogénique; cette question, aussi vieille que la médecine, tant il est fréquent de voir les scrofuleux devenir tuberculeux, a largement bénéficié des recherches anatomo-pathologiques modernes et de la méthode expérimentale qui ont dépossédé la scrofule d'une grande partie de son domaine. Tout d'abord, la connaissance du follicule tuberculeux, dont l'histologie a révélé l'existence dans la matière dite caséeuse, a permis de classer parmi les manifestations de la tuberculose, sous le nom de *tuberculoses localisées*, un grand nombre d'accidents primitivement attribués à tort à la scrofule : tels sont les ganglions caséeux, les abcès froids, les arthrites fongueuses, etc. Dès lors, il ne s'agit plus, dans ces cas, de scrofuleux devenant tuberculeux, mais de tuberculeux à lésions locales devenant phtisiques. Puis, la découverte du bacille de Koch, qu'on trouvait en abondance dans les produits tuberculeux et en petite quantité dans la plupart des produits scrofuleux, apporta un nouvel appoint à l'hypothèse de l'identité des deux maladies. Enfin, les recherches expérimentales les plus récentes paraissent devoir confirmer cette doctrine. Ainsi la scrofule et la tuberculose de l'homme inoculées au cobaye par injection dans le péritoine de produits tuberculeux, caséeux ou strumeux (crachats de phtisiques, fongosités de tumeur blanche, pus scrofuleux, lupus, etc.), produisent toujours chez cet animal une tuberculose généralisée. « C'est toujours de la tuberculose ou rien, jamais de scrofule. » En somme, l'inoculation scrofuleuse, avec ou sans bacille de Koch, reproduisait toujours la tuberculose bacillaire. Toutefois il ne fallait pas se hâter de conclure que « la scrofulose avait vécu ». Les lapins, qui sont accessibles à l'inoculation de la tuberculose même localisée, demeurèrent réfractaires à l'inoculation de produits scrofuleux simples. Ces produits peuvent être considérés comme des produits « tuberculeux inférieurs », puisque d'autres produits nettement bacillaires peuvent ne pas reproduire fatalement la tuberculose. Et puis, il y a quelques expériences contradictoires où des scrofulides, même bénignes, ont été le point de départ de tuberculoses graves, par inoculation. Il n'y a là probablement qu'une question de quantité

pour le virus inoculé. Et l'on peut conclure des expériences faites que « parmi les différents aspects sous lesquels s'offre la scrofulo-tuberculose il existe des degrés variables de virulence, dont la connaissance est intéressante au point de vue du pronostic ». En effet, il paraît actuellement possible d'utiliser les inoculations expérimentales sur les animaux plus ou moins réfractaires, pour établir le diagnostic précis du degré de virulence d'un produit scrofuleux ou tuberculeux. Et ce point peut être d'une grande importance pour l'avenir à prévoir et le traitement à instituer. Mais, sans qu'on puisse absolument confondre, cliniquement du moins, la scrofule et la tuberculose, il semble désormais établi que ce sont deux formes de la même maladie, puisqu'on trouve dans les deux cas le bacille de Koch et que les inoculations scrofuleuses permettent de reproduire la tuberculose. Le produit scrofuleux serait un produit pauvre en bacilles. Et cette question de quantité du microbe a une très grande importance, spécialement en tuberculose. Il ne s'agit pas là d'une atténuation, d'un affaiblissement de la petite bête, mais d'une diminution de nombre. Et si un jour, par suite des causes ordinaires de la scrofulo-tuberculose, le terrain devient moins résistant, le bacille pullule et les scrofuleux deviennent facilement et rapidement tuberculeux et phtisiques.

Ces notions pathogéniques ne sont pas cependant universellement admises : certains auteurs les interprètent non plus au profit de la tuberculose, mais au contraire au bénéfice de la scrofulose, qui resterait la maladie type et fondamentale; la phtisie des scrofuleux serait une forme spéciale de la tuberculose. D'autres annihilent entièrement la scrofulose; selon eux, les manifestations cutanées et articulaires scrofuleuses appartiendraient à l'arthritisme et la plupart des autres manifestations viscérales, à la tuberculose. Enfin la différence de virulence des produits scrofulo-tuberculeux serait due, pour certains, non plus à la différence du nombre de bacilles, mais à la différence des tissus où apparaît primitivement la lésion fondamentale, certains tissus étant plus que d'autres favorables à l'inoculation et à la culture plus ou moins intensive du virus. En tous cas, l'opinion scientifique la plus généralement admise est celle de l'identité pathogénique de la scrofule et de la tuberculose avec des différences cliniques notables, dues à la différence des intensités virulentes, quelle qu'en soit la cause.

Nous devons signaler à côté de ces recherches si intéressantes quelques données nouvelles et plus précises sur les conditions étiologiques de la scrofule : 1° L'action de la misère et de l'alimentation vicieuse est une des causes les plus puissantes; l'influence du climat, du pays, du froid, de l'humidité, de la malpropreté, ne sont que secondaires. L'encombrement et l'hygiène défectueuse jouent un rôle important. 2° L'hérédité a une influence capitale; l'hérédité tuberculeuse du père est la plus puissante. Quant à la syphilis, elle prédispose comme toute cause d'affaiblissement général, mais elle ne crée pas de toutes pièces la scrofule. Les syphilitiques scrofuleux sont nés de scrofulo-tuberculeux avant tout. De ces notions étiologiques découlent d'importantes déductions prophylactiques « sublata causa ».

Enfin, ajoutons au traitement déjà signalé les merveilleux effets obtenus par le séjour des scrofuleux au bord de la mer et par les bains de mer, même en hiver, dans le Midi; c'est à ce traitement que sont dus les succès d'établissements spéciaux créés pour les scrofuleux sur nos plages, tels que l'établissement de Berck-sur-Mer. Les scrofulides même secondaires et les tuberculoses locales y sont puissamment améliorées.

* **SCROPE** (George-Poulet THOMSON), savant et homme politique anglais, né en 1797. — Il est mort à Londres le 19 janvier 1876.

SCRUTATOR, pseudonyme sous lequel, au lendemain de la guerre de 1870, M. Gladstone publia à Londres une brochure intitulée : *Qui est responsable de la guerre ?* (février 1872).

* **SCRUTIN** s. m. — **Encycl.** Droit parlement. *Scrutin secret*. Une disposition du règlement de la Chambre des députés, qui est restée longtemps en vigueur, portait qu'il serait procédé au vote par voie de scrutin secret toutes les fois que ce mode de votation serait réclamé par cinquante députés. Cette façon d'exprimer son opinion avait de très graves et de bien nombreux inconvénients. Tout sénateur, tout député doit être, en toute circonstance, toujours prêt à signer en quelque sorte son vote. S'il est bon, s'il est nécessaire que la liberté du suffrage universel soit sauvegardée par le scrutin secret, il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit du vote exprimé par les représentants du pays. Ceux-ci sont les mandataires du peuple, et, en cette qualité, ils doivent compte de tous leurs actes aux électeurs qui leur ont confié un mandat. Voter au scrutin secret, c'est cacher son vote. Or, pour le cacher, les sénateurs et les députés n'ont aucun prétexte avouable. Ce n'en est pas un, en effet, que d'alléguer qu'ils voteront avec plus d'indépendance si leurs noms ne sont pas publiés. Que vaudrait le caractère d'un membre du Parlement qui n'aurait pas le courage d'exprimer son opinion au grand jour et quelle confiance pourraient avoir en lui les électeurs qui l'ont investi d'un mandat et lui ont confié leurs intérêts? Le scrutin secret n'a été le plus souvent réclamé dans la Chambre que pour permettre à certains députés de parler dans un sens et de voter, après cela, dans le sens contraire. Le 2 février 1885, M. Ballue, député du Rhône, proposa à la Chambre de supprimer l'article 86 de son règlement déclarant que le scrutin secret serait de droit toutes les fois qu'il serait réclamé par cinquante députés. La proposition de M. Ballue fut adoptée par 414 voix contre 8. Le scrutin secret n'est plus usité depuis à la Chambre que pour les élections du bureau.

— *Rétablissement du scrutin d'arrondissement*. Une loi du 13 février 1889 a modifié la loi électorale du 16 juin 1885 dans ses dispositions essentielles. Aux termes de cette loi, les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin individuel. Chaque arrondissement administratif dans les départements et chaque arrondissement municipal à Paris et à Lyon nomment un député. Les arrondissements dont la population dépasse 100.000 habitants nomment un député de plus par 100.000 ou fraction de 100.000 habitants. Les arrondissements, dans ce cas, sont divisés en circonscriptions dont le tableau est annexé à la loi et ne pourra être modifié que par une loi. Il est attribué 1 député au territoire de Belfort, 6 à l'Algérie et 10 aux colonies. On trouvera dans ce *Supplément*, au nom des départements, le nombre des députés qu'ils doivent nommer.

— *Interdiction des candidatures multiples*. Une loi promulguée le 17 juillet 1889 a disposé que nul ne peut être candidat dans plus d'une circonscription. Aux termes de cette loi, tout citoyen qui se présente ou est présenté aux élections générales ou partielles doit, par une déclaration signée ou visée par lui et dûment légalisée, faire connaître dans quelle circonscription il entend être candidat. Cette déclaration est déposée, contre reçu provisoire, à la préfecture du département intéressé, le cinquième jour au plus tard avant le jour du scrutin; il en est délivré récépissé définitif dans les vingt-quatre heures. Toute déclaration faite en violation des prescriptions ci-dessus est nulle et irrévocable. Si des déclarations sont déposées par le même citoyen dans plus d'une circonscription, la première en date est seule valable. Si elles portent la même date, toutes sont nulles. Il est interdit de signer ou d'apposer des affiches, d'envoyer ou de distribuer des bulletins, circulaires ou professions de foi dans l'intérêt d'un candidat qui ne s'est pas conformé aux prescriptions de la loi. Les bulletins au nom d'un citoyen dont la candidature est posée en violation de la présente loi n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement. Les affiches, placards, professions de foi, bulletins de vote, apposés ou distribués pour appuyer une candidature dans une circonscription où elle ne peut légalement être produite, seront enlevés ou saisis. Seront punis : d'une amende de 10.000 francs, le candidat contrevenant aux dispositions de la présente loi, et d'une amende de 1.000 à 5.000 francs, toute personne qui agira en violation des prescriptions énoncées ci-dessus, relatives à l'apposition des affiches et à la distribution des bulletins.

— *Scrutin de liste*. — V. ÉLECTION.

* **SCULLY** (Vincent), écrivain et homme politique irlandais, né en 1810. — Il est mort le 6 juin 1871.

SCYLLA s. f. (sil-la — nom géographique). Astron. Planète télescopique, découverte en 1875 par Palisa. V. PLANÈTE.

SÉAILLES (Gabriel), professeur et écrivain français, né à Paris en 1852. Après de brillantes études, M. Séailles se présenta en 1884 aux épreuves du doctorat ès lettres avec deux thèses fort remarquées, l'une latine : *Quid de Ethica Cartesius senserit*; l'autre française : *Essai sur le Génie dans l'Art*, dont nous avons donné un compte-rendu (v. GÉNIE). M. Séailles est maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris. On lui doit encore : *Alfred Dehodencq, histoire d'un coloriste* (1885, in-12).

Séance du jury de peinture (UNE), tableau de M. Gervex, qui a figuré au Salon de 1885. Les membres du jury sont rassemblés devant une toile qu'on fait passer devant eux; quelques-uns lèvent la main ou bien élèvent leur canne ou leur parapluie en signe d'approbation pour recevoir le tableau, tandis que ceux qui sont d'avis de le refuser doivent tenir leurs mains baissées. M. Bouguereau, président du jury, compte les voix, et il est aisé de voir que le tableau sera admis. Mais les séances sont longues et extrêmement fatigantes. Aussi quelques-uns de ces messieurs se sont retirés du groupe principal pour aller causer un moment à l'écart. Enfin, il y en a qui, au lieu de faire consciencieusement la besogne pour laquelle ils ont été convoqués, vont sans plus de cérémonie se mettre au balcon de la galerie intérieure pour voir les exercices des concours hippiques, qui ont toujours lieu à la même époque. De ces différentes façons d'agir M. Gervex a tiré des groupes divers très heureusement distribués. Le principal, naturellement, est celui des membres du jury qui votent consciencieusement et qu'on reconnaît fort bien quoique la plupart d'entre eux soient vus de dos. Tous les personnages sont, en effet, des portraits d'artistes connus, et la ressemblance est tellement frappante qu'une personne un peu versée dans le monde des peintres peut les désigner tous par leur nom sans avoir un moment d'hésitation. La qualité qui séduit tout d'abord dans ce tableau, c'est la sincérité. L'air circule entre les personnages et, malgré l'uniformité de nos costumes bourgeois, les valeurs d'effet sont si justes que l'œil embrasse de suite l'ensemble de la scène ou en examine les détails sans éprouver aucune fatigue.

* **SEBASTIANI** (Jean-André-Tiburce, vicomte), général et homme politique français, né à la Porta (Corse) le 31 mars 1788. — Il est mort à Bastia le 17 septembre 1871.

Sébastien (SAINT), tableau de M. Henner, exposé au Salon de 1888 et acquis par l'État pour le Musée du Luxembourg. Combinant les données traditionnelles du *Saint Sébastien* et du *Bon Samaritain*, M. Henner a placé près du jeune centurion deux femmes compatissantes; elles l'ont détaché de l'arbre de torture et assis sur le sol, la tête appuyée contre le tronc, où des flèches restent fichées. L'une de ces femmes s'est agenouillée, et d'un geste plein de tendre pitié elle arrache une flèche enfoncée dans la jambe du supplicié, tandis que sa compagne, debout près d'elle, interroge anxieusement l'horizon. « M. Henner, dit M. André Michel dans la « Gazette des « Beaux-Arts », pourrait appeler son *Saint Sébastien* « arrangement en noir et blanc », et pour vous raconter le véritable sujet du tableau je devrais dire comment les noirs se comportent sous les glissements intermittents des rayons agonisants; comment un profil perdu de femme long voilée, la pâleur d'un front penché sous un long capuchon, mettent sur des fonds d'ombre épaisse deux notes de blancheur triste et douce, pareilles à deux fleurs silencieusement ouvertes dans la vivante obscurité; comment au funèbre horizon, noyé de ténèbres, une lointaine lueur aux vibrations étouffées s'éveille et leur répond, comme un écho dans la nuit; comment, enfin, au milieu de cette sombre symphonie, rayonne, imprévue, inexplicable et charmante, une douce splendeur, le corps nu du martyr. Mais les mots ne sont pas faits pour exprimer ces choses; l'œil les perçoit, les comprend et en jouit; elles échappent aux notations écrites. »

SEBERT (Hippolyte), officier français, né le 30 janvier 1839. Il entra au service en 1856. Sous-lieutenant d'artillerie de marine en 1860, lieutenant en 1862, capitaine en 1869, chef d'escadron en 1874, lieutenant-colonel en 1879, colonel en 1882. M. Sebert s'est fait connaître par de nombreux et importants travaux relatifs à l'artillerie. Nous citerons parmi les principaux : *Aide-mémoire de la balistique expérimentale* (1873, in-8°); *Calcul des trajectoires* (1874, in-8°); *De la résistance de l'air sur les projectiles* (1874, in-8°); *Recherches historiques et technologiques sur les organes mécaniques des affûts* (1879, in-8°); *Notice sur de nouveaux appareils balistiques employés pour le service de l'artillerie de la marine* (1881, in-8°); *Essais d'enregistrement de la loi du mouvement des projectiles* (1881, in-8°); *Étude des effets de la poudre dans un canon de 10 centimètres* (1882, in-8°). On doit encore à M. Sebert une intéressante *Notice sur les bois de la Nouvelle-Calédonie, leur exploitation et leurs propriétés mécaniques et industrielles* (1874, in-8°). Il a construit aussi un appareil enregistreur faisant connaître la loi du recul d'une bouche à feu montée sur affût, en même temps que l'instant précis où le projectile sort du canon. Très modeste, M. Sebert compte parmi nos meilleurs officiers d'artillerie; il est de ces hommes rares qui fuient autant les occasions d'attirer l'attention sur leur mérite qu'ils recherchent celles d'être utiles à leur pays.

SÉBILLOT (Paul), peintre et littérateur français, né à Matignon (Côtes-du-Nord) en 1846. Élève de M. Feyen-Perrin, il s'adonna au paysage et plus spécialement aux marines. Il a exposé : *Rochers à marée basse* (Salon de 1870); *Arbres d'hiver* (1875); *Vallée de Pont-Aven, Marée basse à Port-Zall* (1876); *Rochers à l'embouchure de Trieux* (1877); *le Petit Port de Loguivy* (1878); *Roc'h-hir, marée basse, la Pointe de l'Arcouest* (1879); *les Herbiers de Saint-Cast, Dunes à l'entrée de la vallée de Bénau* (1880); *les Fumées de varech, Paysage d'hiver* (1882); *Dernier rayon de soleil au bord de la mer* (1883). Il cessa d'exposer aux Salons depuis 1884 et s'occupa à recueillir des contes populaires, en commençant par ceux de la Bretagne, son pays natal; cette littérature orale était intéressante et l'exemple de M. Paul Sébillot ayant été suivi, on possède maintenant une bibliothèque fort riche, pour chacune de nos anciennes provinces, des contes et légendes qui s'y sont transmises jusqu'à nos jours. Les volumes publiés par M. P. Sébillot sont les suivants : *Contes populaires de la haute Bretagne* (1880-1882, 3 vol. in-12); *Essai de questionnaire pour servir à recueillir les traditions, les coutumes et les légendes populaires* (1880, in-8°); *Littérature orale de la haute Bretagne* (1881, in-12); *Traditions et superstitions de la haute Bretagne* (1882, 2 vol. in-16); *Gargantua dans les traditions populaires* (1883, in-16); *Contes de terre et de mer* (1883, in-18); *Contes des provinces de France* (1884, in-12); *Petites Légendes chrétiennes de la haute Bretagne* (1885, in-8°); *Questionnaire des croyances, légendes et traditions de la mer* (1885, in-8°); *Légendes, croyances et superstitions de la mer* (1886-1887, 2 vol. in-18); *Mémoires originaux; la Langue bretonne, limites et statistique* (1886, in-18). M. Paul Sébillot est membre de la commission des monuments mégalithiques et secrétaire général de la Société des traditions populaires. En 1889, il a été nommé chef du cabinet de son beau-frère, M. Yves Guyot, ministre des Travaux publics, et a reçu la même année, le 14 juillet, la croix de la Légion d'honneur.

* **SEBRON** (Hippolyte-Victor-Valentin), peintre français, né à Caudebec (Seine-Inférieure) le 21 août 1801. — Il est mort le 1er septembre 1879. Parmi les dernières œuvres de ce peintre, nous citerons les aquarelles suivantes : *Dômes de l'église Saint-Marc de Venise, vus de la cour du palais des Doges* (1876); *la Caravane du Caire se rendant en Nubie* (1877); *Vue générale de Smyrne* (1877); *le Niagara, Rose-thé, le Marché aux chevaux et aux chameaux au vieux Caire, New-York* (1878).

SECOHMMÈTRE s. m. (sek-ômm-mè-tre — rad. *sec* de *seconde*; *ohm* et *mètre*). Électr. Appareil imaginé par MM. Ayrton et Perry pour mesurer le coefficient de self-induction. Il donne le produit du temps exprimé en secondes par une résistance exprimée en ohms.

* **SECOND** (Albéric), écrivain français, né à Angoulême le 17 juin 1817. — Il est mort à Paris le 3 juin 1887. Aux œuvres nombreuses de cet auteur que nous avons déjà citées il faut ajouter les suivantes : *le Roman de deux bourgeois* (1879, in-12); *la Vie facile* (1881, in-12); *la Vie facile*, comédie en trois actes, tirée du roman précédent, en collaboration avec M. Ferrier (1883, in-12); *Coup de soleil*, comédie en un acte, en collaboration avec M. de Grave (1885, in-12); *le Tiroir aux souvenirs* (1885, in-12); *la Vicomtesse Alice*, drame en cinq actes (1885, in-12).

* **SECONDAIRE** adj. — Électr. *Pile secondaire*. V. ACCUMULATEUR.

— Chim. *Alcool secondaire*. Alcool dont le groupe fonctionnel C.OH est lié à deux atomes de charbon dans la molécule. A chaque alcool secondaire correspond une aldéhyde secondaire qui prend le nom d'acétone, mais pas d'acide. Le plus simple des alcools secondaires est l'*alcool isopropylique*, et son aldéhyde est l'acétone type.

* **SECOUEMENT** s. m. — Doit s'écrire ainsi, de préférence à SECOÛMENT, d'après l'Académie (éd. de 1877).

** **SECOURS** s. m. — **Encycl.** *Sociétés de secours aux blessés*. La *Société française de secours aux blessés* a été réglementée et rattachée aux services de l'armée par les décrets du 3 juillet 1884 (v. CROIX-ROUGE) et du 25 février 1889. Pour donner une idée de l'importance de cette œuvre il suffit d'extraire quelques chiffres du rapport présenté par son président actuel, le maréchal de Mac-Mahon, à l'assemblée générale du 12 juin 1889. La valeur totale du matériel possédé par la société atteint un million. Le nombre des lits assurés aux blessés est de 35.000; le cadre du personnel, qui, pour la plus grande part, a passé par les écoles d'enseignement de la société, est suffisant pour répondre aux besoins. La société poursuit l'organisation de 57 infirmeries de gare et elle a créé un type d'hôpital de campagne. En 1889, elle a pu distribuer, tant aux victimes des dernières expéditions coloniales qu'à celles des guerres antérieures, une somme de 90.000 francs, ce qui porte à 2 millions le montant des allocations qu'elle a accordées depuis la paix de 1871.

— *Association des Dames françaises*. Cette société a été fondée en 1879 pour venir en aide à deux sortes de besoins : en cas de guerre, elle organise les secours qui sont nécessaires aux blessés et aux malades; en temps de paix, c'est elle qui se charge de pourvoir aux plus pressantes nécessités en cas de calamité publique et de désastres; aussi a-t-elle inscrit sur ses bulletins cette double mention : « Secours aux militaires — Secours aux civils. » Reconnue d'utilité publique en 1883, l'association a été, comme la Société française de secours aux blessés militaires, rattachée par décret du 16 novembre 1886 aux services sanitaires de l'armée. L'Association des Dames françaises a justifié largement les engagements de son programme en améliorant la situation de nos soldats en Tunisie, au Tonkin, au Sénégal, à Madagascar, et en secourant les rapatriés.

— *Union des Femmes de France*. Cette société, fondée en 1878, reconnue d'utilité publique en 1882, mise à l'ordre du jour de l'armée en 1885, rattachée au service de santé militaire en 1886, a pour but de fournir des secours aux malades et blessés de l'armée en temps de guerre et des secours aux victimes de désastres publics. Au cours des opérations accomplies dans l'extrême Orient, l'Union des Femmes de France a envoyé aux marins et aux soldats des dons d'argent et d'objets de toute nature.

— *Ambulances urbaines*. En 1888, le doc-

teur Nachtel fut, à Paris, le promoteur de l'Œuvre des Ambulances urbaines, dont il a rapporté l'idée de New-York. Cette œuvre a pour dames patronnesses les duchesses d'Uzès et de la Rochefoucauld-Doudeauville, la comtesse de la Ferronnays, la princesse de Léon et la comtesse Raphaël Cahen d'Anvers. Le siège des Ambulances urbaines est à l'hôpital Saint-Louis, où se trouvent remisées trois voitures, dont une, toujours attelée, est prête à marcher à toute heure de jour et de nuit. Un réseau téléphonique relie le siège des Ambulances à 28 pharmacies ou postes de police. Voici comment fonctionne ce service. Lorsqu'un malade ou un blessé est amené dans un ces postes ou dans une de ces pharmacies et que son état est reconnu assez grave pour nécessiter son transport soit chez lui, soit à l'hôpital, le chef de poste ou le pharmacien demande, par téléphone, la voiture remisée à Saint-Louis. Cette voiture, dans laquelle prend place un interne de l'hôpital, vient immédiatement chercher le malade. L'œuvre a dans ce même hôpital une salle spéciale, où les blessés sont soignés à ses frais.

— *Transport des contagieux.* Par délibérations des 17 juin 1887, 13 avril 1888 et 19 juin 1889 le conseil municipal de Paris a décidé la création d'un service spécial de voitures destinées à transporter dans les différents services d'isolement les malades atteints de maladies contagieuses : typhiques, varioleux, diphtériques, etc. La voiture est aménagée de manière à pouvoir contenir une couchette et une infirmière. Dans chaque hôpital existe une étuve de désinfection par laquelle doivent passer après chaque service les voitures et les chevaux. Les cochers et les infirmiers sont astreints a des précautions hygiéniques rigoureuses.

— *Secours mutuels* (Sociétés de). V. ASSOCIATION.

Secret du roi (LE), par le duc de Broglie (1879, 2 vol. in-8°). L'auteur nous retrace, dans ce curieux volume, un chapitre à peu près inédit de l'histoire de la diplomatie occulte sous l'ancien régime; il a pu le faire avec d'autant plus de ressources particulières que, pour la période dont il s'agit, ce fut son propre arrière-grand-oncle, le comte de Broglie, frère du maréchal, qui occupa le poste de confiance dans cette diplomatie occulte, celui de dépositaire du « secret du roi ». Louis XV ne pouvait se résoudre à gouverner avec ses ministres; il aimait à exercer son pouvoir personnel à côté d'eux, ou plutôt par-dessus leurs têtes, contrecarrant par ses agents secrets les résolutions décidées en conseil, entretenant à la fois, dans certaines cours, son ambassadeur, officiellement chargé de faire prévaloir telle politique, et un homme à lui, muni d'instructions tout opposées. A quoi le menèrent ces sourdes intrigues, l'histoire nous l'a suffisamment appris : aux défaites lamentables de la guerre de Sept ans, à l'humiliation du partage de la Pologne.

La première mission secrète du comte de Broglie, en 1752, avait pour objet de faire élire le prince de Conti comme roi de Pologne; Frédéric en eut vent; il fit arrêter en route les dépêches et surprit la clef de la correspondance clandestine. Dans cette mission, le comte de Broglie, bien loin d'être heureux, ne réussit même pas à sauvegarder la nationalité polonaise; mais, d'après l'auteur, et il se pourrait qu'il eût raison, bonne part de l'insuccès devrait revenir au monarque qui jouait ce jeu dangereux, de faire représenter sa politique par des ministres dont il se défiait, et de ne confier sa véritable pensée qu'à des agents dépourvus du pouvoir nécessaire pour la faire prévaloir. La seconde mission du comte de Broglie eut un objet bien plus chimérique encore, un projet de descente en Angleterre, au lendemain de la guerre de Sept ans. Ce projet fut poussé très loin, sans que les ministres de Louis XV, sans que son ambassadeur en Angleterre, en sussent le premier mot, et presque amené au point d'exécution. « Des officiers furent envoyés en Angleterre; ils reconnurent la possibilité de la descente, les points de débarquement, les moyens de subsistance, les marches, les camps, les positions, enfin toutes les opérations possibles jusqu'au delà de Londres. Ensuite on calcula, on combina pour nos côtes tous les moyens que nous avions pour exécuter le projet, les lieux où devaient se rassembler les troupes, les ports où il convenait de les embarquer, la quantité de bâtiments que chaque port pouvait fournir, les agrés qu'il fallait préparer, l'artillerie, les munitions, les vivres, le nombre et l'espèce de troupes nécessaires, tout enfin, jusqu'au calcul des vents et des marées. » Le comte de Broglie menait toute l'affaire; mais il eut la mauvaise idée de prendre pour agent secret à Londres le chevalier d'Eon. La jactance de ce personnage, qui le prit de très haut avec l'ambassadeur, dont il était alors le secrétaire, dès qu'il se vit en possession d'une intrigue ignorée de son chef hiérarchique, le désespoir du comte de Broglie de s'être confié à lui, les transes de Louis XV à la pensée qu'une parole imprudente de cet étourdi compromettait ses plans et le livrait à la risée de l'Europe, ont fourni à l'auteur du *Secret du roi* un de ses plus amusants chapitres. Mais le triomphe de cette diplomatie occulte, ce fut l'affaire de Suède, en 1772. Il s'agissait, sans engager le cabinet français, de faire parvenir clandestinement un corps d'armée et des munitions à Gustave III, que menaçaient la Russie et la Prusse. Pendant que d'Aiguillon, qui avait succédé au duc de Choiseul, manœuvrait de son côté pour faire transporter des troupes françaises par des vaisseaux anglais, un second agent secret, Dumouriez, était envoyé dans le même but à Hambourg pour lever des hommes et se procurer des vaisseaux. « Ayant, dit M. le duc de Broglie, une affaire moitié diplomatique, moitié militaire à conduire, Louis XV avait réussi à en cacher une partie au ministre de la Guerre, l'autre au ministre des Affaires étrangères, le tout enfin au confident attitré et ordinaire de sa politique secrète. Trois mystères menés de front, sans rapport l'un avec l'autre, c'était le couronnement du système et le chef-d'œuvre du genre. » Il arriva de cet imbroglio que les allures de Dumouriez à Hambourg ayant paru suspectes aux agents diplomatiques accrédités de Louis XV, il fut arrêté et jeté à la Bastille. Le roi dut laisser faire le procès, en instruisant le lieutenant de police, M. de Sartines, du tour qu'il fallait donner à l'affaire, et pour se dégager vis-à-vis du duc d'Aiguillon, qui eût été furieux d'avoir été ainsi joué par son souverain, il feignit de tout mettre sur le dos du comte de Broglie. Celui-ci fut exilé dans ses terres pour une intrigue dont l'opinion le rendit coupable, et qui était justement la seule que le roi lui eût cachée. « *Le Secret du roi*, dit M. A. Mézières, est la peinture saisissante d'une partie des maux qu'a causés à notre pays le pouvoir personnel. Depuis environ deux siècles, après les glorieux commencements du règne de Louis XIV, chaque fois que nos relations avec les puissances étrangères ont été dirigées par une volonté unique, il en est résulté pour notre pays de terribles désastres. Ce n'est pas impunément qu'un seul homme a décidé chez nous de la paix et de la guerre sans le consentement de la nation. Les plus éclatantes victoires ont abouti, à la longue, aux plus grands revers. La liste des défaites dont le pouvoir personnel, si glorieux qu'il soit, porte seul la responsabilité, serait longue à énumérer, depuis Blenheim et Ramillies, en passant par Rosbach et Waterloo, jusqu'à Sedan. En nous révélant de nouveaux détails sur les intrigues de cour et les combinaisons frivoles qui décidaient, au dernier siècle, du sort de la nation, M. le duc de Broglie nous fait mieux comprendre les inconvénients de l'ancien régime et l'excellence de la liberté. »

* **SECRETAN** (Charles), littérateur et philosophe suisse, né à Lausanne le 19 janvier 1818. — En 1883, M. Secretan fut élu membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques. Parmi les derniers ouvrages de cet auteur, nous citerons : *Discours laïques* (1877, in-12); *Théologie et Religion* (1883, in-32); *le Principe de la morale* 1884, in-8°), dont nous donnons le compte rendu au mot MORALE; *la Civilisation et la Croyance* (1888, in-8°), analysé au mot CIVILISATION; *Etudes sociales* (1889, in-8°).

SECRETAN (Eugène), publiciste suisse, né à Chailly, près de Lausanne, le 24 janvier 1839. Après avoir fait des études sérieuses tant en Suisse qu'à l'étranger, il fut professeur de rhétorique au collège Gaillard, à Lausanne, de 1869 à 1874, et ensuite au gymnase cantonal et à la Faculté des lettres, de 1874 à 1878. Depuis, il s'est consacré à des travaux de littérature et de linguistique, et s'est attaché à la rédaction du « Chrétien évangélique ». Outre ses deux thèses pour le professorat : *Du sentiment de la nature dans l'antiquité romaine* (1866), et *la Langue allemande comparée à la langue française* (1874), il a dirigé la « Galerie suisse », recueil de biographies nationales publiées avec le concours des principaux écrivains suisses, et auquel il a fourni lui-même une quarantaine d'articles. Il a aussi collaboré à diverses revues littéraires ou religieuses, et a publié, en 1881, une biographie de *Frédéric Rambert* en tête des « Souvenirs et Mélanges » de cet auteur.

Secretan (COLLECTION), la plus importante des collections privées contemporaines. Elle a été formée dans l'espace de quinze années et vendue aux enchères du 1er au 8 juillet 1889. Elle comprenait des tableaux anciens et modernes provenant de cabinets célèbres, et des objets d'art de premier ordre. Parmi les tableaux anciens, on rencontrait deux *Portraits* de Van Dyck, trois de Frans Hals, dont *l'Homme à la canne*, deux autres de Thomas de Keyser, *l'Homme à l'armure*, un *Militaire* et *la Sœur du peintre*, par Rembrandt, un admirable *Intérieur* de Pierre de Hooch, deux des plus beaux Van der Meer de Delft connus : *le Billet doux*, *la Femme et la Servante*; un Albert Cuyp de la plus haute valeur, figurant l'artiste occupé à dessiner d'après nature; deux *Paysages* de Ruysdaël, *le Déjeuner* et *l'Intérieur hollandais*, de Metsu, *le Jeu interrompu*, d'après Adrien van Ostade, *le Lever*, de Jan Steen, *Femme âgée regardant des bijoux*, de Gérard Dow, *les Chevaux du Stadthouder*, par Paul Potter, un portrait du *Bey de Tunis*, de Rubens, une *Tentation de saint Antoine*, de Téniers, et de lui encore une très curieuse série des *Cinq Sens*; puis d'autres œuvres capitales des vieilles écoles de l'Italie, de l'Allemagne et des Flandres, ainsi qu'un attrayant ensemble de toiles de l'école française du XVIIIe siècle, signées Drouais, Greuze, Vigée Lebrun, Boucher, Coypel, Lancret, Pater.

Peut-être était-ce cependant la partie française moderne qui valait à la collection Secrétan le meilleur de sa réputation. Elle se composait surtout d'œuvres de l'école de 1830. Rousseau était représenté par *la Hutte des charbonniers*, *la Ferme sous bois*, *Jean de Paris*, *le Printemps*, *Un hameau en Normandie*, *le Chemin;* Jules Dupré, par *le Bord de la rivière*, *le Ruisseau en forêt*, *la Rentrée des moutons;* Corot, par *le Matin* et *le Soir*, *l'Etang* et *Biblis*, sa dernière œuvre; Diaz, par *la Descente de bohémiens*, *la Mare sous bois*, *Diane chasseresse* et deux *Vénus;* Troyon, par *le Passage du gué*, *les Vaches au pâturage*, *le Pâturage normand*, *Berger ramenant son troupeau*, *Intérieur de basse-cour* et un *Chien d'arrêt;* Courbet, par *la Remise des chevreuils*, son plus incontestable chef-d'œuvre; Millet, par son tableau universellement connu et vanté, *l'Angélus;* Delacroix, par *le Retour de Christophe Colomb*, *Othello et Desdémone* et *Tigre surpris par un serpent;* Decamps, par une suite de tableaux religieux ou turcs, par *le Frondeur*, *les Singes experts* et *Bouledogue et terrier écossais.* La collection Secretan comptait encore des aquarelles et des dessins des mêmes artistes, puis des tableaux de peintres encore vivants, parmi lesquels vingt-quatre avaient été signés par Meissonier. C'étaient : *les Cuirassiers de* 1805, *la Troupe de mousquetaires*, *la Batterie d'artillerie*, *les Joueurs de boules à Antibes*, *les Joueurs de boules à Versailles*, *les Trois Fumeurs*, *le Vin du curé*, *le Peintre et l'Amateur*, *le Baiser*, *Causerie*, *le Coup de l'étrier*, *Récit du siège de Berg-op-Zoom*, et quelques-uns de ces intérieurs aimés de ceux-là mêmes qui mesurent leur admiration aux autres productions de M. Meissonier, des intérieurs tels que : *le Jeune Homme écrivant une lettre*, *l'Ecrivain méditant la lecture du manuscrit*, *le Liseur blanc*, *le Liseur rose*, *le Fumeur rouge*, *le Peintre*, etc.

Les sculptures en marbre, fort intéressantes, appartenaient aux anciennes écoles italienne, flamande, anglaise, française. On remarquait : *Amphitrite debout sur une coquille*, de l'école de Fontainebleau; puis un *Médaillon de l'impératrice Catherine*, par Falconet; un groupe de haute stature, *Enée emportant son père Anchise, suivi de son fils Ascagne*, attribué à Puget; de délicats bas-reliefs, *Bacchantes et Satyres*, par Clodion; du même, des terres cuites : *Triomphe de Bacchus*, *Offrande à l'Amour*, satyres, nymphes, etc.; une statue et un groupe de *Marins*, *Eve*, par Falguière; des ivoires, des bronzes très finement ciselés; des pièces d'orfèvrerie, plusieurs vitraux, dont un aux armes de Henri II, représentant François Ier agenouillé; enfin, des pièces de céramique exceptionnelles, des faïences d'Urbino, d'anciennes porcelaines de Sèvres, pâte tendre, et des porcelaines de Chine, de superbes bronzes d'ameublement, pendules et candélabres ayant appartenu au comte d'Artois et à la duchesse de Montebello, des meubles du temps de Louis XVI, des sièges de la même époque, une suite de cinq magnifiques tapisseries des Gobelins du temps de la Régence, représentant des scènes d'acrobates et de la comédie italienne, avec portiques, dais, animaux et draperies d'après les dessins de Bérain.

Le produit total de la vente, qui eut lieu à la galerie Sedelmeyer, s'éleva à 5.994.715 fr. Dans cette somme, les objets d'art figuraient pour 492.810 francs (dont 85.000 francs provenant de la vente des cinq tapisseries). Les tableaux anciens avaient produit 1.901.355 fr. Nous citerons, parmi les plus importantes enchères : *l'Intérieur hollandais*, de Pierre de Hooch, adjugé 276.000 francs; *l'Homme à la canne*, de Hals, 110.500 francs; ses deux autres *Portraits*, 91.000 francs; le portrait d'*Anne Cavendish*, par Van Dyck, 74.000 fr.; les deux Van der Meer de Delft, l'un 75.000 fr., l'autre 62.500 francs; les deux Metsu, l'un 64.500 francs, l'autre 80.000 francs; *David et Abigaïl*, de Rubens, 112.000 francs; *les Cinq Sens*, de Téniers, 60.250 francs. Les tableaux modernes avaient produit, de leur côté, 3.651.000 francs. Rappelons, pour ne nous arrêter qu'aux enchères supérieures à 50.000 fr., que *le Matin*, de Corot, fut vendu 56.000 fr.; la *Biblis*, du même, 84.000 francs; *les Singes experts*, de Decamps, 75.000 francs; *le Frondeur*, du même, 92.000 francs; la *Diane chasseresse*, de Diaz, 71.000 francs; un *Mariage dans l'église de Delft*, d'Isabey, 75.100 fr.; *les Cuirassiers de* 1805, de M. Meissonier, 190.000 francs; du même, *le Vin du curé*, 90.100 francs; *le Peintre et l'Amateur*, 63.100 fr.; *le Jeune Homme écrivant une lettre*, 65.500 fr.; *les Joueurs de boules à Versailles*, 71.000 fr.; *les Joueurs de boules à Antibes*, 60.000 francs; *le Liseur en costume rose*, 66,000 francs; de Rousseau, *la Hutte des charbonniers*, 75.500 fr.; et *la Ferme sous bois*, 58.500 francs; de Troyon, *le Passage du gué*, 120.000 francs, et *le Chien d'arrêt*, 70.000 francs; *la Remise des chevreuils*, de Courbet, 76.000 francs, et *l'Angélus*, de Millet, 553.000 francs. *La Remise des chevreuils* fut offerte au musée du Louvre par un groupe d'amateurs français; les mêmes avaient résolu d'avancer à titre de prêt, à l'Etat, les fonds nécessaires au payement de *l'Angélus*, qui devait aussi entrer au Louvre, et il fut question de présenter aux Chambres une demande de crédit à l'effet de rembourser le syndicat des amateurs; mais l'exaltation patriotique et artistique s'étant calmée une fois la vente finie, on crut bien faire de renoncer à solliciter ce crédit du Parlement (qui ne l'eût probablement pas voté), et le tableau de *l'Angélus* fut rétrocédé à l'American Art Association de New-York au prix même auquel il avait été adjugé en vente publique. Notons enfin que, le 13 juillet, on a vendu à Londres dix-sept tableaux anciens ou modernes ayant fait partie de la collection Secretan, parmi lesquels trois paysages d'Hobbema, qui atteignirent 87.500 francs, 137.900 francs, 210.000 fr.; un *Intérieur de cour*, de Decamps, adjugé 54.100 francs; *le Vanneur*, de Millet, adjugé 80.500 francs; *le Garde-chasse* et *les Hauteurs de Suresnes*, de Troyon, adjugés, l'un 54.500 fr., l'autre 79.500 francs, et que le montant de la vente complémentaire de Londres produisit 701.880 francs.

SECRETARY s. m. (sé-kré-ta-ri). Vitic. Cépage américain. V. CÉPAGE.

* **SECUNDO** adv. Mot latin. — Doit se prononcer *sé-kon-do*, et non *se-kon-do*, d'après l'Académie (éd. de 1877).

SE CUPIT ANTE VIDERI, locution latine. V. GALATÉE, au tome VIII du *Grand Dictionnaire.*

SÉDANGS (*pays des*), contrée de l'Indo-Chine. Le pays des Sédangs, situé entre le royaume de Siam et l'Annam, est limité : au N., par le pays des Hollangs, région montagneuse appartenant au Laos; au N.-O., par le Laos indépendant; à l'O., par le territoire d'Atopeu, relevant de Siam; au S.-O., par le fleuve Mékong; au S., par les Jarraïs; à l'E., par la confédération des Banhars; au N.-E., par le pays des Banômes. La capitale du royaume des Sédangs est la ville de Peleï-Agna, sise au confluent de deux grandes rivières, le Pe-kan et le Bla. Le pays des Sédangs compte environ 250.000 habitants. Les chefs de famille sont chasseurs et guerriers; les autres hommes s'occupent surtout des travaux des champs et cultivent le riz, le maïs, le café, le tabac et le coton. Les productions naturelles sont la badiane, le benjoin et la cire. L'œil-de-chat et l'or se rencontrent sur divers points. L'armée des Sédangs se compose du quart des hommes valides, soit environ 10.000 hommes, armés de lances, de sabres, d'arcs, d'arbalètes et même de vieux fusils à pierre. Le climat est sain et tempéré. La contrée est très giboyeuse; on y trouve aussi des carnassiers tels que le tigre, l'ours, et des serpents redoutables. V. MAYRENA.

SEDDUL-BAHR ou **CHÂTEAU-NEUF D'EUROPE**, forteresse turque, à l'entrée occidentale des Dardanelles, à 61 kilom. S. de Gallipoli et à 210 kilom. S.-O. de Constantinople, par 40° 2′ 38″ de lat. N. et 23° 50′ 57″ de long. E. Le Seddul-Bahr (*Barrière de la mer*), élevé en 1659 par Mahomet IV contre les Vénitiens, est bâti sur le penchant d'une colline qui court jusqu'au cap Gréco; son enceinte quadrangulaire de solides remparts, renforcée par des tours basses à ses angles, est armée de 63 canons. Sur la hauteur en arrière du château se dresse le fort Shahim Kaleh-Si. Sur une colline au delà de la forteresse est sise la petite ville de Seddul-Bahr, l'un des postes sanitaires de Constantinople. C'est entre ce fort et le fort situé vis-à-vis sur la côte d'Asie, que l'armée d'Alexandre le Grand effectua, dit-on, son passage en Asie l'an 344 av. J.-C.

* **SÉDENTARITÉ** s. f. — Le fait d'être sédentaire, de rester longtemps assis : *La* SÉDENTARITÉ *des enfants dans les écoles.*

SÉDILLE (Paul), architecte et peintre français, né à Paris en 1836. Il est élève de son père Charles-Jules Sédille et de Guénepin. Depuis 1866, M. Sédille a pris part à presque tous les Salons annuels et aux diverses Expositions en sa double qualité d'architecte et de peintre. Parmi ses œuvres nous citerons : *Constructions sur le boulevard Haussmann et le boulevard Malesherbes* (1866); *Matinée d'avril*, tableau; *Matinée de septembre*, *Dressoir pour l'Exposition universelle*, dessins (1867); *En Bourgogne au temps de Pâques fleuries*, *Matinée d'avril après la pluie;* peintures (1868); *Premières feuilles*, *Soleil couchant d'automne* (1869); *Au printemps dans les bois*, *Fin d'un beau jour d'automne* (1870); *Maison de paysan*, *Entrée de ferme* (1872); *le Bastion 27 aux fortifications de Paris* (1874); *Soleil d'automne; les Grands-Marchais [Bourgogne]* (1875); *Sur les côtes de Normandie* (1876). A l'Exposition universelle de 1878, M. Sédille fut chargé d'élever une *Porte monumentale à l'entrée des salles des Beaux-Arts.* Il en fit un spécimen remarquable d'architecture polychrome, dont il est l'un des partisans convaincus. A cette même Exposition, il exécuta le *Pavillon du Creusot*, un *Monument à la mémoire de M. Schneider*, etc. Cet ensemble de travaux lui valut deux médailles d'or et la croix de la Légion d'honneur. Il a été promu officier en 1889. Nous signalerons encore de M. Sédille : *la Perruque*, *Un vieux cimetière dans les Vosges* (1879); *En avril après la pluie*, *Porte du petit château à Sceaux*, *Porte pour une galerie d'objets d'art* (esquisse, architecture); *Monument funéraire*, modèle en relief au dixième (1880); *Grande-Rive à Evian* (1881); *En automne* (1882); *Bussy-le-Repos; à Bois-Rond* (1883); *les Grands* (1884); *la Mare aux bécasses* (1886); *Maison de paysan en Bourgogne* (1887); *Dans les bois de Saint-Julien du-Sault* (1888). Parmi les derniers travaux importants d'architecture de M. Sédille, il faut citer : la reconstruction des *magasins du Printemps* (1880); et la décoration de la salle et du foyer du *théâtre du Palais-Royal.* On lui doit encore des hôtels à Paris, en province et à l'étranger. M. Sédille est membre honoraire de l'Institut royal des architectes britanniques. Il a publié de nombreux écrits sur les beaux-arts.

* **SÉDILLOT** (Charles-Emmanuel), chirurgien français, né à Paris le 14 septembre 1804. — Il est mort à Sainte-Menehould le 29 janvier 1883. Atteint de surdité, il avait cessé de pratiquer depuis plusieurs années.

* **SÉE** (Germain), médecin français, né à Ribeauvillé (Haut-Rhin) le 6 mars 1818. — En 1876, il fut nommé professeur de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu, en remplacement de M. Béhier, et promu la même année officier de la Légion d'honneur. En 1877, M. G. Sée fut appelé à Constantinople pour soigner le sultan Mourad; mais il arriva après sa déposition. L'activité scientifique de M. Germain Sée est prodigieuse; dans ces dernières années il s'est surtout occupé de thérapeutique expérimentale. Nous ne pouvons mentionner tous les travaux qu'il a fait paraître dans les revues spéciales : « Bulletin thérapeutique », « Courrier médical », etc.; nous nous bornerons à donner les titres des volumes qu'il a publiés depuis 1876 : *Etudes médicales sur l'acide salicylique et les salicylates* (1877, in-18); *Histoire particulière des médicaments : la digitale* (1877, in-8°); *Du diagnostic et du traitement des maladies du cœur et en particulier de leurs formes anormales* (1878, in-8°); *Des dyspepsies gastro-intestinales* (1881, in-8°); *Des pneumonies infectieuses* (1882, in-8°); *De la phtisie bacillaire des poumons* (1884, in-8°); *l'Epilepsie et le bromure* (1884, in-12); *Diagnostic des phtisies douteuses par les bacilles des crachats* (1884, in-8°); *Maladies simples des poumons* (1885, in-8°); *Des maladies spécifiques (non tuberculeuses) du poumon* (1885, in-8°); *De l'hypertrophie cardiaque résultat de la croissance* (1885, in-18); *Du régime alimentaire : traitement hygiénique des malades* (1887, in-8°). Signalons encore les deux remarquables communications que M. Germain Sée a faites à l'Académie de médecine sur l'antipyrine. En 1880, M. G. Sée a été nommé commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur.

* **SÉE** (Camille), avocat et homme politique français, neveu du précédent, né à Colmar en 1847.—Pendant la session de 1877 il fut nommé membre du bureau de la gauche républicaine et devint l'un des secrétaires de la Chambre des députés. M. Sée fit partie de plusieurs commissions importantes. C'est lui qui fut le promoteur, on pourrait dire l'auteur, des lycées et collèges de jeunes filles. Le 28 octobre 1877, il avait déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi relative à la création de ces établissements. Nommé rapporteur, il a donné sur la question en Europe et aux Etats-Unis un exposé historique et statistique des plus complets, et il a vaillamment défendu sa proposition, qui fut adoptée par les deux Chambres (1879-1880). Il en a poursuivi vigoureusement l'application, par des conférences faites dans les départements et par la fondation de la *Revue de l'enseignement secondaire des jeunes filles*, à laquelle concoururent MM. Carnot, Henri Martin, Legouvé et Germain Sée. Comme conséquence de la loi adoptée, M. Camille Sée a proposé et fait voter la création de l'Ecole normale d'enseignement secondaire de Sèvres, destinée à préparer des femmes professeurs. Il déposa également sur la capacité civile des femmes plusieurs propositions qui n'ont pas eu de solution jusqu'ici. Aux élections du 21 août 1881, le petit nombre de voix qu'il obtint au premier tour l'engagea à se retirer de la lutte avant le scrutin de ballottage. Par décret du 8 octobre 1881, M. Camille Sée a été nommé conseiller d'Etat. Il a réuni les rapports et documents qu'il a présentés à la Chambre sur l'enseignement des jeunes filles, sous le titre de : *Lycées et collèges de jeunes filles, documents, rapports*, etc. (1884, in-8°).

SEEBECK (Louis-Frédéric-Guillaume-Auguste), physicien allemand, fils de Jean-Thomas Seebeck, né à Iéna le 27 décembre 1805, mort à Dresde le 19 mars 1849. Professeur dans divers gymnases de Berlin à partir de 1829, à l'académie de guerre et à l'université de cette ville (1831), il fut nommé en 1843 directeur de l'institut technique de Dresde et en 1849 professeur ordinaire de physique à l'université de Leipzig. Ce savant a étudié particulièrement l'acoustique, l'interférence des rayons calorifiques, la polarisation de la lumière, le daltonisme, la physiologie de la vue et de l'ouïe. En acoustique, il s'est occupé de la production du son par la chaleur, des conditions de la production des sons, des vibrations des verges, de la voix humaine, de l'influence du mouvement sur la hauteur du son; enfin, il a inventé une sirène qui porte son nom. Ses mémoires ont paru dans les « Annales » de Poggendorff (1830-1849) et dans le « Répertoire de physique » de Dove (1842-1849); de plus il a publié : *Monographie sur l'angle de polarisation* (Berlin, 1830); *Discours à la mémoire de A. Volta* (Leipzig, 1846).

SEEBURG (Franz von), pseudonyme de François Hacker, écrivain allemand.

SEELEY (John-Robert), historien et moraliste anglais, né à Londres en 1834. Il fit ses études au collège de la Cité, d'où il passa à Christ's College (Cambridge), prit ses grades universitaires, fut nommé professeur de latin à University College (Londres) en 1863, puis en 1869 professeur d'histoire moderne à Cambridge. Il publia en 1865 son ouvrage capital : *Ecce homo, examen de la vie et de l'œuvre de Jésus-Christ*, qui souleva de vives protestations parmi les membres des diverses communautés protestantes, et auquel il donna une sorte de complément en 1882 sous le titre : *Religions naturelles.* Ces deux ouvrages ont paru sans nom d'auteur. Parmi ses autres œuvres, il faut citer : *Etudes classiques, et introduction aux sciences morales* (1864); *Leçons et Essais* (1869); *Tite-Live*, avec une introduction, un examen historique et des notes (1871); *Stein et son temps* ou *l'Allemagne et la Prusse au temps de Napoléon* (1879); *l'Expansion de l'Angleterre* (1883), traduit en français par Baille et Rambaud (1885, in-12); *Vie abrégée de Napoléon Ier* (1885), traduit en français par Baille, sous le titre de *Courte histoire de Napoléon Ier* (1887, in-18).

SEFWHI, petit royaume de la côte occidentale d'Afrique (côte d'Or), voisin de l'Etat indépendant de Gaman et placé depuis 1886 sous le protectorat britannique.

SEGÉ (Alexandre), peintre et graveur français, né à Paris en 1817, mort dans la même ville le 24 octobre 1885. Il eut pour maîtres MM. L. Cogniet et Flers. Ses premiers envois au Salon, *Intérieur de ferme aux environs de Vorsay* et *Vue prise à Aumale* (Normandie), datent de 1844. En 1845 il exposait : *Vue prise sur les bords du Prunell au fond des gorges de Bastelica [Corse]* (1845); *Pâtres corses jouant aux cartes, vue prise sur les hauteurs d'Ajaccio; Vue prise sur les bords du Taravo (Corse)* et *Souvenir du golfe Sayona* (1847); *Vue prise aux environs du Loc Ronon (Finistère)* et *Vue prise dans les gorges de Monte Rotondo [Corse]* (1848); *Halte de Bohémiens, vue prise dans les sables d'Etaples (Pas-de-Calais); le Soir, vue prise dans le Finistère* et *Vue prise à Lafault [Pas-de-Calais]* (1850); *le Canot* « le Gaston » *dans les îles d'Herblay (Seine-et-Oise)*; *Dunes de Camiers (Pas-de-Calais)* et *Un soir d'automne dans la Castagniccia [Corse]* (1852); *le Repos (Finistère)*; *Barques napolitaines sur les côtes de Corse* et *Une gelée en mars, environs de Paris* (1853); *Dans la vallée Egérie, environs de Rome* et *Ostia*, eau-forte (1855); *Château de Plessis-Brion; Près la station de Thourotte; Matinée au bord de l'Oise; Lisière de la forêt de l'Aigues* (1857); *Chardons en graines près de Conflans-Sainte-Honorine; les Fils d'automne; Eté de la Saint-Martin; Un matin au bord de l'Oise; Un doublé de lièvres à Thourotte* et sept eaux-fortes; *Paysages* (1859); *Après une pluie de juin, chemin de traverse de Notre-Dame de Montmeillant à Senlis (Oise)*, que possède le musée d'Amiens; *le Renouveau, vallon des Ephaloises; Mars, peupliers en fleurs; Octobre, bords de l'Oise; Eau-forte* d'après un tableau de l'auteur; *Suites de croquis*, eau-forte (1861); *l'Automne*, d'après un tableau de l'auteur (1863); *Une ravine dans le pays de Caux; Un moulin dans les dunes d'Etaples; Dans les Abruzzes* et *Dans le Pas-de-Calais*, eaux-fortes (1864); *Rives de la Canche à Hénocq, après l'orage;* et *Rives de la Canche à Etaples par un temps de brume* et deux eaux-fortes, *Moulin dans le Pas-de-Calais* et les *Rives de la Canche à Etaples* (1865); *Chemin vers le cap Fréhel (Bretagne); les Pointes de la Lingloire (Côtes de Bretagne); les Dunes de Mirlimont (Pas-de-Calais)*, eau-forte (1866); *les Bruyères de Planguenouhal (baie de Saint-Brieuc)* et *les Domaines de la Pieuvre [Côtes de Bretagne]* (1867); *le Pont Renan* et *les Rochers de Piégut [Côtes-du-Nord]* (1868); *l'Orme de Vaumadeu* et *la Crevasse de Karoual [Côtes-du-Nord]* (1869); *les Chênes de Kertrégonnec (Finistère)*, et *Sur le cap Fréhel, vue du fort Lalatte et des Côtes-du-Nord jusqu'à Saint-Malo* (1870); *le Ruisseau du Péhouët (Finistère)* et *la Beauce* (1872); *les Pins de Pledhéliac (Côtes-du-Nord)* et *Au Righi [Suisse]* (1873); *Un matin dans les Alpes; la Ferme de Karoual [Côtes-du-Nord]* (1874); *les Chaumes* (1875); *les Ajoncs en fleurs* (1876); *la Rivière de Lézardrieu [Côtes-du-Nord]* (1877); *le Chemin vert* (1878); *les Chênes de Kertrégonnec*, que possède le musée du Luxembourg, et *les Chaumes* (Exposition universelle de 1878); *la Vallée de Courtry [Seine-et-Marne]* (1879); *les Champs à Coubron* (1880); *l'Epine d'Antoigny [Orne]* (1881); *les Châtaigniers de Beauvoir* (1882); *la Vallée de Ploukermeur, montagnes d'Arrée* (1883); *le Chemin vert, les Châtaigniers de Beauvoir* et *la Vallée de Ploukermeur* (Exposition nationale de 1883); *En pays chartrain* (1884); *les Prés de Saint-Pair* et *la Vallée de la Sée* (1885); *Environs de Granville* (1886); *la Beauce* et *En pays chartrain*, que possède le musée de Chartres (Exposition universelle de 1889). M. Segé n'était pas seulement un peintre distingué, un artiste sincère et amoureux de la nature, c'était un lettré et un délicat. La Beauce est le pays qui l'a le mieux inspiré. « Sa peinture toujours très fine et à la fois très franche, dit M. Jules Claretie, s'est élevée jusqu'à l'œuvre d'art tout à fait supérieure. » — « C'est un poète hors ligne, un maître de la lumière, un vrai paysagiste » juge M. Maurice du Seigneur. M. Segé avait obtenu des médailles en 1869 et en 1873 et avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1874.

SEGESSER (Philippe-Antoine DE), jurisconsulte et homme politique suisse, né à Lucerne en 1817, mort dans cette ville le 30 juin 1888. Originaire d'une noble et ancienne famille lucernoise, il se voua toute sa vie aux affaires publiques et fut le défenseur résolu des idées fédéralistes et catholiques; il devint l'homme d'Etat le plus marquant du parti ultramontain en Suisse. Dès 1845 il se fit remarquer par l'âpreté avec laquelle il combattit le Sonderbund, et en 1848 il fut défavorable à la fondation de la nouvelle Confédération. Membre du conseil national dès cette époque, il ne cessa d'y siéger constamment dans la suite, se créa une place prépondérante comme orateur, et, quand l'opposition eut triomphé (1871), fut porté au gouvernement du canton de Lucerne. En dépit de ses idées politiques, il avait dans certaines circonstances une véritable largeur d'idées; c'est ainsi qu'il fut l'adversaire convaincu de la peine de mort, et que, en 1875, dans une étude sur le Kulturkampf, il jugea la Curie romaine avec une franchise qui lui valut une demande d'excuses; il refusa de signer la formule et la Curie n'insista pas. Comme jurisconsulte, il a laissé des ouvrages devenus classiques sur le droit lucernien. Il a aussi retracé sa carrière politique sous le titre de *Quarante-cinq ans au service de l'Etat de Lucerne.* Enfin, il a écrit une biographie du colonel Pfyffer, de Lucerne, qui était au service de Charles IX à l'époque des guerres de religion et sauva la cour de France d'un complot huguenot en opérant la retraite de Meaux.

* **SEGRIS** (Emile-Alexis), homme politique français, né à Poitiers le 4 mars 1811. — Il est mort en Suisse le 9 septembre 1880. Il avait fait partie du ministère Ollivier, d'abord en qualité de ministre de l'Instruction publique, ensuite comme ministre des Finances. Depuis 1870, il était rentré dans la vie privée.

* **SÉGUR** (Louis-Gaston DE), écrivain ecclésiastique français, né à Paris en 1820. — Il est mort dans la même ville le 9 juin 1881. Parmi les derniers opuscules de ce fougueux prélat, nous citerons : *le Jeune Ouvrier chrétien* (1876, in-18); *l'Enfer, s'il y en a un, ce que c'est, comment l'éviter* (1876, in-18). Les œuvres de M. de Ségur ont été réunies en dix volumes in-8° (1876-1877). M. le marquis de Ségur a publié aussi d'après les manuscrits de son frère (Louis-Gaston) : *Journal d'un voyage en Italie, impressions et souvenirs* (1882, in-12); *Lettres de Monseigneur de Ségur de* 1854 *à* 1881 (1882, 2 vol. in-18).

Ségur (PORTRAIT DE MONSEIGNEUR DE), par Claude-Ferdinand Gaillard. Ce tableau figura au Salon de 1879 et fut acquis par l'Etat, pour le musée du Luxembourg, à la suite de l'exposition posthume des œuvres de Gaillard à l'Ecole des Beaux-Arts en 1887. Le prélat est représenté de face, à mi-corps, enveloppé, drapé en quelque sorte dans sa soutane, les bras croisés sur la poitrine. « Si M. Gaillard n'a point un culte pour la laideur, dit M. Paul Mantz, il l'accepte dévotement comme une forme de vérité. Il reconnaît qu'il y a des jours où la nature fatiguée travaille avec négligence. Elle était fort distraite et bien oublieuse de la symétrie à l'heure où elle modela le visage de M. de Ségur. Mais devant le prélat aux yeux inégaux, Gaillard s'est incliné respectueux du fait accompli. Il a dit, avec un courage renouvelé d'Antonello de Messine, la grimace d'un visage déséquilibré, les meurtrissures de l'âge, et le *Portrait de Monseigneur de Ségur* restera pour les musées à venir un type éternel, une réalisation éloquente de la théorie en vertu de laquelle le peintre ne doit pas mentir. Pour la période moderne, rien d'aussi courageux n'a été tenté dans la voie du portrait tel qu'on peut le concevoir à l'heure où l'idéal est en congé ». — « Quelle précision et quel relief étonnants, dit de son côté M. Charles Clément dans le « Journal des Débats », quelle étude intelligente de l'expression et du caractère, quel sentiment navrant dans ces yeux éteints dont les prunelles opaques errent dans la nuit ! » « L'Art » a publié une excellente eau-forte de ce portrait; elle est due à M. Burney, le meilleur élève de M. Gaillard.

* **SÉGUR-D'AGUESSEAU** (Raymond-Paul, comte DE), homme politique français, né à Paris en 1803. — Il est mort au château d'Oléac, près de Tarbes, le 15 février 1889. Depuis 1870, cet ardent bonapartiste, qui plus que tout autre avait contribué aux fautes de l'Empire, s'était tenu éloigné de la politique.

** **SEICHE** s. f. — Encycl. Hydrogr. Les *seiches* ne sont pas particulières au lac de Genève, mais elles se font sentir dans toutes les nappes d'eau. Ce ne sont pas non plus des variations de niveau véritables, mais de simples oscillations uninodales ou balancements ayant un axe fixe. Les lacs de forme allongée présentent généralement deux axes d'oscillation, et l'on observe des seiches longitudinales et des seiches transversales. La durée d'une seiche dépend de la longueur de l'axe et de la profondeur moyenne de la section perpendiculaire à cet axe. Dans le lac Léman, la seiche longitudinale dure environ 73 minutes et la seiche transversale 10 minutes. D'après M. Forel, qui a observé ces phénomènes, toute impulsion portée sur l'eau d'un lac dans une direction et en un point convenable peut donner lieu à une série de seiches. Les variations locales de la pression atmosphérique en sont les causes les plus ordinaires, et les tourbillons orageux descendants paraissent en être les agents les plus puissants. Les éboulements, les avalanches, les tremblements de terre peuvent aussi, accidentellement, occasionner des seiches.

* **SEIDL** (Jean-Gabriel), poète et archéologue autrichien, né à Vienne en 1804. — Il est mort dans cette ville le 18 juin 1875. Le recueil de ses écrits a paru de 1877 à 1881 en six volumes (Vienne).

** **SEINE** (DÉPARTEMENT DE LA). — D'après le recensement de 1885, ce département compte 2.961.089 hab. Il se compose de 74 communes de banlieue rangées en 8 cantons, et des 20 arrondissements de Paris, qui nomment ensemble 47 députés (loi du 13 février 1889) et 5 sénateurs. Paris est le siège du gouvernement, de la cour de Cassation, d'une cour d'appel, de la 20e division militaire, d'une académie, d'un archevêché et de la 1re conservation forestière.

** **SEINE-INFÉRIEURE** (DÉPARTEMENT DE LA). — D'après le recensement de 1885, ce département compte 833.386 hab. Il se divise en 759 communes, 51 cantons et 5 arrondissements, qui nomment ensemble 11 députés (loi du 13 février 1889) et 4 sénateurs. La Seine-Inférieure dépend de l'académie de Caen. Rouen est le siège du 3e corps d'armée, d'une cour d'appel, d'un archevêché et du 2e arrondissement forestier.

** **SEINE-ET-MARNE** (DÉPARTEMENT DE).— D'après le recensement de 1885, ce département compte 355.136 hab. Il se divise en 529 communes, 30 cantons et 5 arrondissements, qui nomment ensemble 5 députés (loi du 13 février 1889) et 2 sénateurs. Ce département dépend du 5e corps d'armée, de la cour d'appel, de l'académie de Paris et de la 10e conservation forestière. Melun est le siège d'un évêché.

** **SEINE-ET-OISE** (DÉPARTEMENT DE). — D'après le recensement de 1885, ce département compte 618.089 hab. Il se divise en 686 communes, 37 cantons et 6 arrondissements, qui nomment ensemble 9 députés (loi du 13 février 1889) et 4 sénateurs. Il dépend du gouvernement militaire, de la cour d'appel et de l'académie de Paris. Versailles est le siège d'un évêché.

SEINGUERLET (Louis-Eugène), publiciste français, né à Strasbourg le 13 avril 1837. Arrêté comme républicain après le 2 Décembre, il fut forcé ensuite de quitter la France, se rendit à Heidelberg, où il collabora à la « Revue germanique », et devint correspondant du journal « le Temps », ainsi que du « Courrier du Dimanche ». Rentré en France, il collabora à l'« Avenir national » et à la « Revue politique ». Il eut pour spécialité les questions de politique étrangère, surtout de politique allemande, et « le Temps » lui dut de prendre nettement position contre la Prusse, à l'encontre des autres journaux libéraux. Après Sadowa, il donnait aux hommes d'Etat du second Empire l'excellent conseil de ne pas chercher à réparer par une guerre contre la Prusse les fautes lourdes qu'ils avaient commises. Après la guerre franco-allemande, il fut porté comme candidat à la députation dans le Bas-Rhin par le parti français, mais échoua avec une minorité honorable de 40.000 voix; il échoua également à Paris en juillet 1871. On lui doit : *En route pour Cayenne* (1855, in-12), récit de son arrestation au 2 Décembre; *les Banques du peuple en Allemagne* (1860, in-12); *les Propos de table du comte de Bismarck pendant la guerre* (1879, in-12); *Strasbourg pendant la Révolution* (1880, in-8°). Depuis 1880, M. Seinguerlet dirige la « Revue alsacienne ».

SEISMOMÈTRE, SEISMOGRAPHE, SEISMOSCOPE, autres formes de SISMOMÈTRE, SISMOGRAPHE, SISMOSCOPE.

* **SÉJOUR** s. m. — Encycl. Législ. *Taxe de séjour.* Depuis 1871, notre industrie lutte désespérément, dans toutes les branches de l'activité nationale, contre la concurrence étrangère (v. CONCURRENCE). Parmi les causes de cette crise économique, la concurrence sur la main-d'œuvre faite par les ouvriers étrangers employés en France est peut-être celle qui contribue le plus directement à la gêne dont souffrent nos nationaux. Nous ne pouvons interdire l'entrée de notre territoire aux ouvriers des diverses nationalités, pas plus qu'aux produits étrangers; mais nous avons le devoir de n'admettre chez nous que des hommes offrant les garanties qu'on est en droit d'exiger de tous ceux qui sont appelés à user des privilèges dont jouissent les citoyens dans un pays libre. Les